



Le mot du Maire

La commune de Lanrigan a été intégrée dans le zonage France Ruralité Revitalisation (FRR) depuis le 1er juillet dernier. FRR a pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur notre commune pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. Les personnes physiques qui ont acquis et amélioré des logements au moyen d'une aide financière de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) en vue de leur location pourront être aussi exonérées. Pour cela, le Conseil Municipal devait délibérer avant le 1er octobre sur l'exonération des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) afin que ces mesures soient opérationnelles dès le 1er janvier 2025. Les élu(e)s ont donc décidé de voter ces exonérations afin de soutenir l'implantation de nouvelles entreprises et le développement du parc locatif qui est en tension sur notre territoire. Ces décisions n'ont pas de conséquence sur notre budget puisque la Dotation de Solidarité Rurale sera augmentée de 1 231 € annuellement.

Ce zonage partiel de la Communauté de Communes peut avoir des répercussions fiscales sur celle-ci. Les communes FRR ayant des zones d'activités économiques, Combourg, Cuguen et Dingé, ont pour leur part une responsabilité sur leur décision vis à vis de la Communauté de Communes qui perçoit cette taxe sur ses zones. Si l'exonération fiscale de la TFPB sur les nouvelles entreprises semblent justifiées dans les zones d'activité peu attractives de nos bourgs de proximité, elle n'est en aucun cas justifiée sur la zone d'activité de la commune centre où la demande est tendue et qu'une nouvelle extension de la zone est prévue prochainement. Une décision lourde de conséquence en terme de recettes fiscales pour la Communauté de Communes et par ricochet sur nos communes rurales où nombre d'élu(e)s se demande comment ils vont équilibrer leur budget et réclame le retour de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). L'esprit de solidarité communautaire est un des principes fondamentaux que les communes ont le devoir de respecter pour l'élaboration d'un

Mairie :

14h-17h

mardi - vendredi

02 99 73 01 85

mairiedelanrigan@orange.fr

<https://www.facebook.com/>

[m/Lanrigan](https://www.facebook.com/m/Lanrigan)

www.lanrigan.fr

Permanence du

Maire :

1^{er} samedi du mois

9h-11h.

Sommaire

Le mot du Maire **1**

CR conseil municipal
du 17/09/2024 **2**

CR conseil municipal
du 30/09/2024 **3**

A vos agendas **7**

Évènements à

venir

6 NOVEMBRE

REUNION AIRE DE JEUX

9 NOVEMBRE

CLASSES 4

15 NOVEMBRE

SOIREE CHATAIGNES

12 JANVIER 2025

VŒUX DU MAIRE

projet commun. En agissant ainsi, la commune centre exonère sans avoir de réelles pertes fiscales, ni de dépenses d'investissement sur la zone d'activité et perçoit 26,63 €/habitant de Dotation de Solidarité Rurale soit 172 141 €/an (Lanrigan perçoit 7,79 €/habitant/an).

Le 31 août dernier se tenait pour la première fois de son histoire le comice agricole à Lanrigan. Cette manifestation a été une réussite par la diversité des exposants, d'activités et par le nombre d'animaux. Le climat a été propice et les visiteurs étaient au rendez-vous. Je remercie une nouvelle fois tous les bénévoles qui ont participé à cet événement. Une cinquantaine de bénévoles lanriganais ou limitrophe à notre commune, cela reste une mobilisation exceptionnelle qui doit nous rendre fier quand nous sommes la plus petite commune du territoire.

Merci à la famille Gautier pour l'accueil sur leurs parcelles et dans leurs bâtiments, bravo aux jeunes lanriganaises et lanriganais qui ont gagné leur challenge. La commune n'aurait pas pu faire sans le soutien humain que vous avez apporté.

Sébastien DELABROISE

Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Devis Portail du cimetière

L'entreprise CHARTIER Frères a été sollicitée pour la fabrication et le remplacement du portail et clôture du cimetière suite à l'aménagement de l'accès PMR. Le devis reçu présente un montant de 3 018,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le devis et sollicite le fonds de concours de soutien à l'investissement des petites communes auprès de la Communauté de communes de Bretagne romantique.

Cession délaissé de voirie A1 DP

Par courrier du 28 août 2024, M. et Mme DELABROISE, ont saisi la commune en vue d'acquérir un délaissé de voirie de 15ca situé le long leur propriété, faisant partie de la voie communale n°5. Cette acquisition leur permettra de repositionner le puits, actuellement « à cheval » sur la voie communale, sur leur terrain en cours d'acquisition.

Mr le Maire étant concerné dans cette affaire, quitte la salle.

Après délibération, le conseil municipal, émet un avis favorable « sous réserve qu'il n'y ait aucun droit de puisage ».

La vente se fera au tarif proposé par les Domaines (6 € le m²), avec prise en charge par l'acquéreur des frais de bornage et de notaire.

Informations diverses

Bâtiment communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis seront demandés aux entreprises en ce qui concerne les travaux de maçonnerie, et la fourniture du bardage.

Relais Bibliothèque

Suite aux retours insuffisants pour le sondage effectué auprès des habitants concernant le relais Bibliothèque, une fermeture sera proposée d'ici la fin de l'année.

Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur d'immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation – Dispositif ANAH

Lanrigan et neuf autres communes de l'Est de la CCBR sont maintenant incluses dans le dispositif Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR).

L'objectif est de soutenir l'implantation, la création et la reprise d'entreprises, type commerce, TPE ou profession libérale et médicale, à partir du 1^{er} juillet 2024, en permettant des exonérations fiscales et sociales. Elle permet également une aide de l'ANAH pour la rénovation de bâtiment d'habitation à but locatif.

Le conseil municipal valide cette délibération à l'unanimité.

CCBR – Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes

La municipalité va solliciter une aide forfaitaire de 305 € de la communauté de communes pour le soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes suite à la manifestation « Comice Agricole » qui a eu lieu le 31 août 2024. Cette aide sera reversée aux associations de la commune.

Informations diverses

Aire de jeux

Une réunion de présentation des propositions aura lieu le Mercredi 6 novembre 2024 à 19H en Mairie. Cette réunion est ouverte à toutes les familles intéressées.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les vœux du Maire auront lieu le Dimanche 12 janvier 2025 à 11h.

Guirlandes de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation des guirlandes de Noël aura lieu le Samedi 30 novembre 2024 à 9h. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

Retour en images sur le Comice





Lanrigan,
Le comice du
siècle !





A vos Agendas !



Les **Classes 4** auront lieu le 9 novembre. Réservez déjà cette date dans votre agenda, vous trouverez prochainement davantage d'informations dans vos boîtes aux lettres.

Tarifs : Adultes 30 euros pour midi et soir - Enfants jusqu'à 10ans 12 euros midi et soir - Réponse souhaitée avant le 28/10 -

Contact : *Annick Hamon* au 02.99.73.04.57 et *Christophe Lavollée* au 06.73.23.66.11.

Soirée Châtaignes à l'Harassoire

Les Z'amuzous organisent leur traditionnelle **soirée Châtaignes** le Vendredi 15 Novembre à partir de 19h30 à la salle André Leray.

N'oubliez pas de ramasser vos châtaignes dès maintenant, elles ne sont pas nombreuses cette année !



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



ma JDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté



Mairie de Lanrigan
14h-17h
mardi - vendredi
02 99 73 01 85
mairiedelanrigan@orange.fr